



MAIRIE DE ST MICHEL DE ST GEOIRS  
1550 Route de La Forteresse  
38590 ST MICHEL DE ST GEOIRS



04.76.65.48.83



04.76.65.47.09



[mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr](mailto:mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr)

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/07/2017

L'an deux mil dix-sept et le 06 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, s'est réuni, salle de la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël MABILY, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2017

Membres présents : Mesdames Messieurs Joël MABILY, Gérard CHAMPON-VACHOT, Richard COLLET, Gilles RAMEL, Nathalie CHILLIARD, Christophe MABILY et Céline SCALVINI.

Membre absente excusée : Madame Angélique RIBOLZI

Pouvoir (1) : Madame Angélique RIBOLZI donne pouvoir à Madame Nathalie CHILLIARD pour tout vote en son nom

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles RAMEL

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire interroge le Conseil Municipal sur les procès-verbaux des deux dernières séances, aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal du 15 juin et du 30 juin 2017 sont adoptés à l'unanimité.

#### Commissions :

Suite à la démission de Monsieur Christian BARRAL BARON, il convient de procéder à son remplacement au sein de diverses commissions et délégations dont il faisait partie :

Commission d'appels d'offres : M. Richard COLLET est désigné pour siéger en lieu et place de Monsieur Christian BARRAL BARON en tant que suppléant

Commission environnement : M. Gérard CHAMPON-VACHOT est désigné pour siéger en lieu et place de Monsieur Christian BARRAL BARON en tant que responsable

Référent ambroisie : M. Nathalie CHILLIARD est désignée pour siéger en lieu et place de Monsieur Christian BARRAL BARON.

#### Délibération 2017/15

##### Objet : Tarifs repas restaurant scolaire - à compter du 1er septembre 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés au sein du R.P.I. Toutes Aures. Les collectivités territoriales assurent la restauration scolaire et ont la faculté de déterminer le prix des repas (décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public). Le coût d'un repas était de 4,14 € pour l'année scolaire 2016-2017. Monsieur le Maire, informe l'assemblée que les Maires et référents du RPI Toutes Aures, proposent une augmentation de 0,06 € du prix du repas à compter du 1er septembre 2017, et invite les membres du conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **Par 8 voix POUR - dont 1 pouvoir**

**FIXE** le tarif du repas à **4,20 € à compter du 1er septembre 2017**

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

#### Questions diverses

##### Bièvre Isère Communauté

Le Maire fait lecture d'un courrier de Bièvre Isère Communauté concernant l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition de SPORTS EN SCENE. Cet événement festif vise à mettre en évidence le dynamisme et la qualité des actions et des résultats de l'ensemble des sportifs du territoire. Le Maire demande à l'ensemble des élus s'ils souhaitent faire part d'une candidature hors association concernant un habitant de notre commune pratiquant une activité hors territoire. Les associations du territoire étant déjà destinataire de ce courrier. Les membres du Conseil Municipal présents n'ont pas connaissance de ce profil de candidature.

##### Voirie

Le Maire informe l'assemblée que le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental « Voirie 2018 » a été retenu pour un montant de 26 119 € sur 2020.

Madame Céline SCALVINI fait remarquer le manque de civisme de certains usagers sur les lieux publics (tags, dépôt sauvage, poubelle à l'abandon...) et rappelle que toute infraction constatée est verbalisable.

Fin de séance à 22h15